

CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE FUTURE CANTINE !



SOUTENEZ NOTRE PROJET ET LAISSEZ VOTRE EMPREINTE !

**DONS DÉDUCTIBLES
DES IMPÔTS !**

Recevez un reçu fiscal !



* Ou don libre

** Si vous êtes un particulier, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Si vous êtes un organisme ou une entreprise, l'ensemble des versements à OGE C SAINT JOSEPH AIRE-SUR-L'ADOUR permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE FUTURE CANTINE !



SOUTENEZ NOTRE PROJET ET LAISSEZ VOTRE EMPREINTE !

**DONS DÉDUCTIBLES
DES IMPÔTS !**

Recevez un reçu fiscal !



* Ou don libre

** Si vous êtes un particulier, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Si vous êtes un organisme ou une entreprise, l'ensemble des versements à OGE C SAINT JOSEPH AIRE-SUR-L'ADOUR permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

BON DE DON

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION DE NOTRE FUTURE SALLE DE RESTAURATION !



Achetez une « **BRIQUE SOLIDAIRE** » à 50€ pour nous aider à financer notre future salle de restauration. En remerciement, votre nom sera inscrit symboliquement sur le mur des donateurs de l'école (si vous le souhaitez).

**VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?
REPLISSEZ CE FORMULAIRE :**



JE FAIS UN DON DE : _____

Nombre de briques à 50 € : _____ x 50 € = _____ €

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____ Email _____

Téléphone _____

Je souhaite que mon nom / notre nom soit sur le mur des donateurs

DONS DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS !

Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable), grâce à un reçu fiscal qui vous sera envoyé.

**À RENVoyer AVANT LE :
31/08/2026**

ECOLE SAINT JOSEPH/JEANNE D'ARC
18 rue Pasteur,
40800 AIRE SUR ADOUR

Tel: 05.58.71.67.12

Mail: stjosephcole@neuf.fr

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !

REGLEMENT PAR CHEQUE à l'ordre de OGEc ST JOSEPH
ou REGLEMENT EN LIGNE sur helloAsso.fr:



Les informations scolaires sont recueillies en vertu de la loi n° 625 du 13 juin 2006 relative à l'école. Elles sont destinées à l'établissement d'un répertoire des établissements scolaires de la commune. Elles sont destinées à l'établissement d'un répertoire des établissements scolaires de la commune. Elles sont destinées à l'établissement d'un répertoire des établissements scolaires de la commune.

BON DE DON

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION DE NOTRE FUTURE SALLE DE RESTAURATION !



Achetez une « **BRIQUE SOLIDAIRE** » à 50€ pour nous aider à financer notre future salle de restauration. En remerciement, votre nom sera inscrit symboliquement sur le mur des donateurs de l'école (si vous le souhaitez).

**VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?
REPLISSEZ CE FORMULAIRE :**



JE FAIS UN DON DE : _____

Nombre de briques à 50 € : _____ x 50 € = _____ €

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____ Email _____

Téléphone _____

Je souhaite que mon nom / notre nom soit sur le mur des donateurs

DONS DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS !

Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable), grâce à un reçu fiscal qui vous sera envoyé.

**À RENVoyer AVANT LE :
31/08/2026**

ECOLE SAINT JOSEPH/JEANNE D'ARC
18 rue Pasteur,
40800 AIRE SUR ADOUR

Tel: 05.58.71.67.12

Mail: stjosephcole@neuf.fr

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !

REGLEMENT PAR CHEQUE à l'ordre de OGEc ST JOSEPH
ou REGLEMENT EN LIGNE sur helloAsso.fr:



Les informations scolaires sont recueillies en vertu de la loi n° 625 du 13 juin 2006 relative à l'école. Elles sont destinées à l'établissement d'un répertoire des établissements scolaires de la commune. Elles sont destinées à l'établissement d'un répertoire des établissements scolaires de la commune. Elles sont destinées à l'établissement d'un répertoire des établissements scolaires de la commune.